



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 23 juin 2023

L'ÉTAT POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

C'est aux côtés de l'Agefiph représentée par Marie-Laure BEL DARGENT, du FIPHFP représenté par Guillaume BONNEVILLE et de nombreux partenaires que l'État a signé, le 15 juin dernier, l'accord cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette signature marque la poursuite, pour les 5 ans à venir, de l'engagement de l'État, représenté à l'occasion par Isabelle Notter, directrice de la DREETS.

Ce plan régional fixe un cadre de coopération solide favorisant la **visibilité des offres de services de droit commun** ainsi que des **dispositifs dits « spécifiques »** (dédiés aux personnes en situation de handicap) de chacun des partenaires engagés. Ce document vise également à assurer à ces offres de services une mobilisation et une articulation plus efficaces.

Alors que le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste supérieur à celui des autres publics (13% contre 7,4% en 2022), il a cependant sensiblement baissé ces dernières années. Le travail partenarial et l'interconnaissance des acteurs au sein des PRITH constituent un des leviers d'actions pour lutter contre les discriminations dans l'emploi et mieux accompagner les personnes et les professionnels.

L'accord cadre PRITH s'articule autour de différents objectifs : mieux comprendre pour mieux agir, améliorer l'accès au droit pour toutes et tous, dépasser les obstacles et faire confiance au terrain en soutenant les pratiques et initiatives porteuses.

Cet accord cadre se compose d'une vingtaine d'actions prioritaires dans le cadre d'une première phase de mise en œuvre pour lesquelles se mobilisent de nombreux acteurs afin d'améliorer l'accès et le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap.

La signature de ce Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Auvergne-Rhône-Alpes (PRITH ARA) s'est tenue au Centre d'Adaptation Professionnelle Par l'Artisanat (CAPPA*) de Saint-Amant-Tallende (site du Marand), près de Clermont-Ferrand.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la politique conduite en faveur de l'insertion des travailleurs en situation de handicap est issue de nombreuses années de travail partenarial et le nouveau PRITH prend la suite de l'ERETH (Engagement Régional pour l'Emploi des Travailleurs Handicapés) qui avait réuni de 2017 à 2022 les professionnels du secteur et du monde économique pour l'amélioration des conditions d'emploi des personnes en situation de handicaps dans notre région.

**L'Association CAPPa destine son action à la recherche et à la mise en place de tous moyens permettant la formation, l'insertion ou la réinsertion, particulièrement en faveur de personnes en situation de handicap ou de dépendance.*

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69